



## INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2019-04 modifié

### COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE

#### Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'article 31 du règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,  
Vu le résultat des opérations électorales des 5 et 13 décembre 2018,  
Vu le résultat du scrutin du 14 février 2019,

#### Article 1

La composition de la section disciplinaire section compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants est établie comme suit:

- Est désignée en tant qu'élue professeur du Conseil d'administration :  
Hélène SURREL
- Est élue parmi les professeurs non membre du Conseil d'administration par les élus et  
élus professeurs du conseil d'administration :  
Françoise PAQUIEN SÉGUY
- Sont élus parmi les élus professeurs du Conseil d'administration :  
Alistair COLE  
Emmanuel TAIEB
- Est désignée en tant qu'élue maitre de conférences du Conseil d'administration :  
Béatrice JALUZOT
- Est élue parmi les maitres de conférences non membre du Conseil d'Administration par  
les élu-e-s maitres de conférences du Conseil d'Administration :  
Cécile ROBERT
- Sont élus parmi les élus maitres de conférences du Conseil d'administration :  
Benjamin DUBRION  
Jean Michel RAMPON
- Est désigné en tant qu'élue représentant des personnels titulaires exerçant des  
fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires :  
Thierry FORTIN
- Est désignée par l'élue représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions  
d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires :  
Aurore PORTET

## Article 2

La composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est établie comme suit :

- Est élue parmi les élues professeurs du Conseil d'administration :  
Hélène SURREL
- Est élu parmi les élus professeurs du Conseil d'administration :  
Jean SOLCHANY
- Est désignée en tant qu'élue maître de conférences du Conseil d'administration :  
Béatrice JALUZOT
- Est élu parmi les maîtres de conférences du Conseil d'administration :  
Harold MAZOYER
- Est désigné en tant qu' élu représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires :  
Thierry FORTIN
- Est désignée par l' élu représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires :  
Aurore PORTET
- Sont désignés comme membres titulaires représentant les usagers :  

Laura MARTINET	Thomas RION
Pauline BELLO	Pacôme DAVID-MAUDUIT
Clémence MASSACRIER	François DUPONT
- Sont désignés comme membres suppléants représentant les usagers :  

Nina MOREL	Corto SKIERNIEWSKI
Eve-Marie DELAFOSSE	Robin MICHEL
Cézanne ROBIN	

La présidente de la section disciplinaire, élue le 1<sup>er</sup> février 2018 est Hélène SURREL.

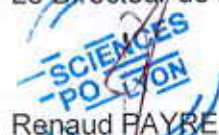
Le poste de vice-président est à pourvoir.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon le 21 juin 2019

Le Directeur de l'IEP

SCIENCE  
PO LYON  
Renaud PAYRE